



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Emprunt obligataire



4 ans et 6 mois



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Coupon annuel de 5% (brut)  
Rendement actuariel de 4,755% (brut)



Profil neutre à dynamique



Risques liés à la garantie ainsi qu'aux procès et plaintes



Coupons soumis au précompte mobilier

Etexco, société du Groupe Etex, acteur industriel international du secteur des matériaux de construction, émet des obligations en euro.

Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à verser annuellement un intérêt et à rembourser le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou des Garants, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans ces obligations, notamment via une familiarisation avec l'évolution des taux d'intérêt.

### Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 4 ans et 6 mois.
- ✓ Coupon annuel de 5% (brut). Le premier coupon, distribué le 31 mars 2013, sera un "coupon court" d'un montant brut de 25,34 EUR.
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101%, le rendement actuariel est de 4,755% (brut).

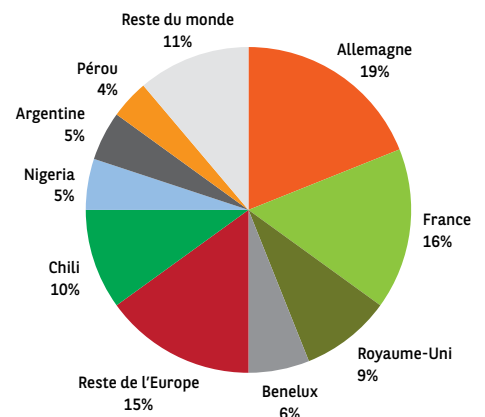
## Profil d'entreprise du Groupe Etex

Etexco, membre du Groupe Etex, est détenue à 100% par Etex SA qui détient aussi directement ou indirectement un certain nombre de sociétés du Groupe Etex (plus d'informations sur la structure du Groupe Etex en page 97 du Prospectus).

Le Groupe Etex est un groupe industriel international dont le siège social se trouve en Belgique. Il a été fondé en 1905 et n'est pas coté en bourse.

Aujourd'hui, le Groupe Etex est un acteur mondial dans le secteur des matériaux de construction. Grâce à une croissance forte et diversifiée, il compte à présent plus de 17.000 collaborateurs et 121 sites de production dans 44 pays. Le Groupe Etex concentre ses activités en Europe (notamment en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et dans le Benelux) et en Amérique du Sud (notamment au Brésil, en Argentine, au Chili, au Pérou et en Colombie), mais est aussi présent en Asie et en Afrique.

Répartition du chiffre d'affaires de 2011 par région



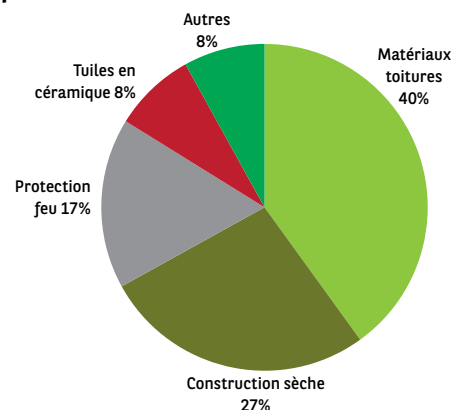
Le Groupe Etex est actif dans 4 segments de marché :

- ✓ les toitures (tuiles béton et terre cuite, ardoises et plaques ondulées en fibres-ciment) ;
- ✓ les revêtements de façade et panneaux de construction (en plâtre et en fibres-ciment pour la finition intérieure et extérieure) ;
- ✓ la protection contre l'incendie et l'isolation (protection passive contre l'incendie des bâtiments et isolation hautes performances pour l'industrie) ;
- ✓ les carreaux céramiques pour sols et murs.

Le Groupe Etex a bien surmonté la crise financière grâce à une bonne répartition géographique, à sa présence dans différents segments de marché et à des mesures opérationnelles et structurelles opportunes.

Ces cinq dernières années, la marge brute est restée assez stable et le groupe a maintenu ses coûts sous contrôle. Les résultats de 2011 confirment cette tendance. Sans tenir compte de la reprise de la branche 'Plâtre' de Lafarge, le bénéfice d'exploitation (REBIT) s'est élevé à 197 millions EUR, soit une progression de 14,7% par rapport à l'exercice comptable précédent.

**Répartition du chiffre d'affaires de 2011 par groupe de production**



#### Aperçu des chiffres clés du Groupe Etex

En millions EUR	2010	2011 <sup>1</sup>	2011 pro forma <sup>2</sup>
Chiffre d'affaires	1.956	2.300	3.107
EBIT récurrent	172	197	267
EBITDA <sup>3</sup> récurrent	285	309	412
EBIT	185	176	246
EBITDA <sup>3</sup>	303	291	394
Dettes financières nettes	337	1.377	1.377

1. Prise en compte partielle des résultats de Gypsum dans les résultats consolidés 2011 du groupe et ce, pour la période pendant laquelle cette division a effectivement fait partie du groupe.

2. Consolidation complète des activités de Gypsum dans les chiffres consolidés 2011 (non audités).

3. EBITDA: résultats opérationnels avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements.

(Source: Etex Group)

En 2012, le Groupe Etex réalise d'importants investissements dans des marchés en croissance qui contribueront aux résultats futurs du Groupe. Il construit :

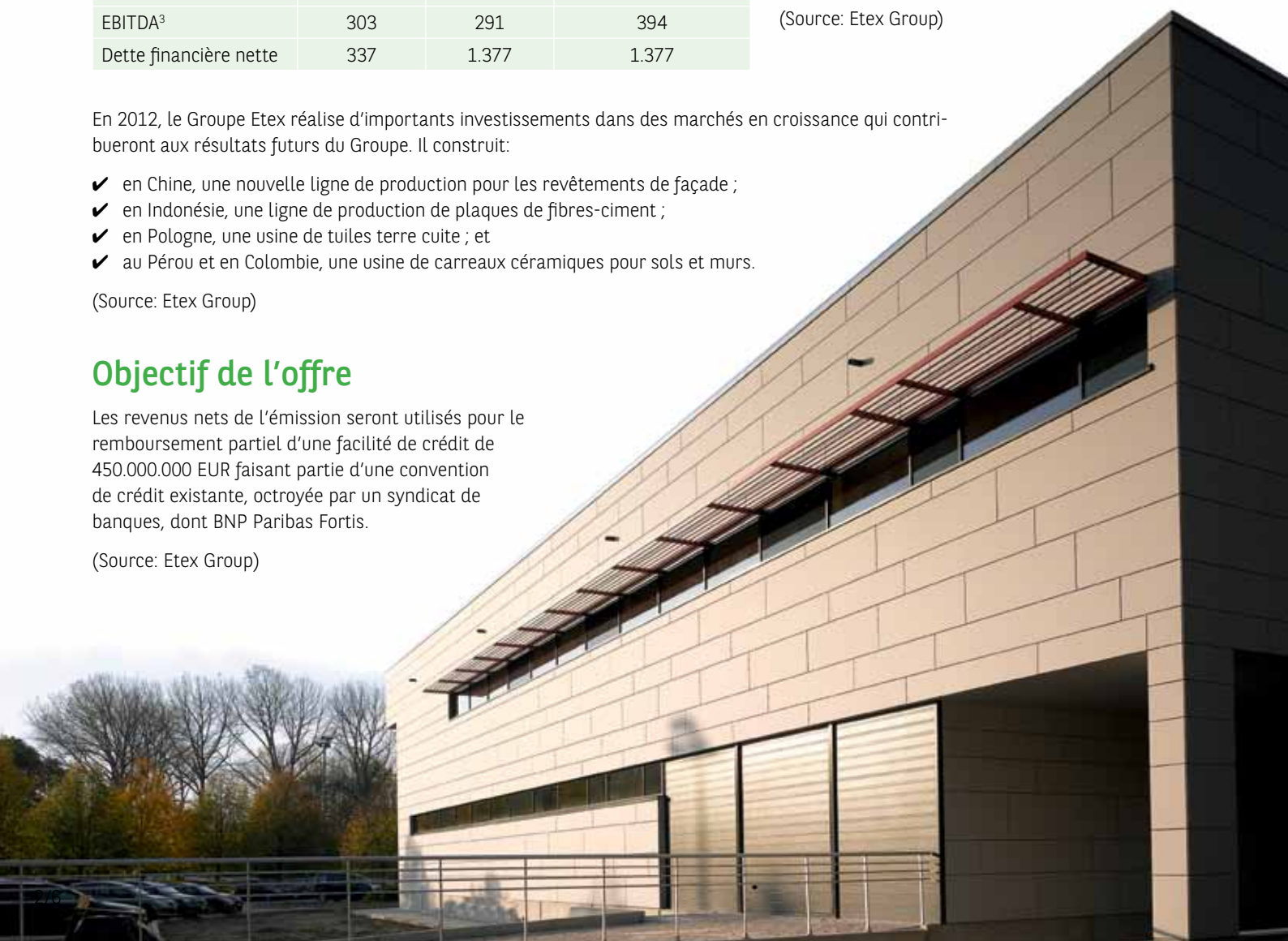
- ✓ en Chine, une nouvelle ligne de production pour les revêtements de façade ;
- ✓ en Indonésie, une ligne de production de plaques de fibres-ciment ;
- ✓ en Pologne, une usine de tuiles terre cuite ; et
- ✓ au Pérou et en Colombie, une usine de carreaux céramiques pour sols et murs.

(Source: Etex Group)

## Objectif de l'offre

Les revenus nets de l'émission seront utilisés pour le remboursement partiel d'une facilité de crédit de 450.000.000 EUR faisant partie d'une convention de crédit existante, octroyée par un syndicat de banques, dont BNP Paribas Fortis.

(Source: Etex Group)





## Principaux risques et caractéristiques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur et aux Garants (risque de crédit) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** le remboursement et le paiement des intérêts sont tributaires de la solvabilité de l'Émetteur et/ou des Garants. Il est possible que les Obligataires perdent le montant investi en tout ou partie, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. Au 31 décembre 2011, le Groupe Etex présentait une dette financière nette de 1.377.012.000 EUR (entre autres sous forme de lignes de crédit à moyen et long terme) qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités opérationnelles. Étant donné que l'Émetteur exerce ses activités essentiellement au travers de filiales, les Obligataires sont structurellement subordonnés aux créanciers des filiales de l'Émetteur.
- **Risques liés aux activités de l'Émetteur:** les produits du Groupe Etex sont utilisés dans la construction et la rénovation de bâtiments. Vu la répartition géographique étendue de ses divisions, les activités du Groupe sont étroitement tributaires du niveau d'activité dans le secteur de la construction dans chacun des marchés où il est actif. Le secteur de la construction est par nature cyclique et dépend de divers facteurs tels que le niveau des projets de construction résidentiels et commerciaux, la disponibilité de financements et de prêts hypothécaires, les taux d'intérêt et l'activité économique en général.
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument de dette fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. De manière générale, on peut s'attendre à ce que le prix du marché des obligations baisse en cas de hausse des taux d'intérêt. L'Obligataire qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra les revendre au prix du marché qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.
- **Risque de liquidité:** la cotation sur Euronext Brussels ne garantit pas le développement d'un marché actif et il se pourrait donc que les investisseurs soient dans l'impossibilité de vendre leurs titres avant la date d'échéance. Le marché des obligations peut s'avérer peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par la banque agissant en tant que contrepartie. Il devra payer la taxe sur opérations de bourse (TOB) ainsi que d'éventuels frais de courtage déterminés par la banque contrepartie.
- **Risques liés à la Garantie:** les obligations sont garanties par les Garants, notamment Etex SA et les sociétés suivantes du Groupe Etex: E.M. Holdings UK Ltd, Eternit NV, Inversiones Etex Chile Limitada, Merilux S.a.r.l., Nefibouw BV et Promat International NV. La Garantie et ses restrictions sont décrites dans la Déclaration de garantie annexée au Prospectus. L'Émetteur a le droit, sous certaines conditions déterminées dans le Prospectus, de décharger au maximum deux Garants (à l'exception d'Etex SA) de leurs obligations découlant de la Garantie. La décharge donnée à un Garant entraîne une augmentation du coupon de 0,50% (step-up). Le remplacement du Garant déchargé par un autre nouveau Garant a pour effet d'annuler l'augmentation du coupon (step-down). Les conditions et modalités pratiques relatives à la décharge d'un Garant et son remplacement sont décrites dans le Prospectus (voir pages 50 et suivantes du Prospectus, Section 1, e. et 4, c. "Interest" des "Terms and Conditions"). **Il est conseillé aux investisseurs potentiels de ne pas considérer l'existence de la Garantie comme un élément prépondérant dans leur décision d'investissement.**
- **Risques liés aux procès et plaintes:** le Groupe Etex est engagé dans divers procès liés à l'utilisation passée de l'amiante ainsi qu'à des ententes illégales. Les procès et plaintes liés à l'amiante découlent du fait que certaines entreprises appartenant au Groupe ont produit et utilisé dans le passé des matériaux de construction contenant de l'amiante. Depuis 2002, le Groupe Etex n'utilise plus d'amiante. Il a constitué une provision de 104,277 millions EUR dont 28,7 EUR millions sont réservés au procès de Turin (pour plus de détails, voir pages 31 et suivantes du Prospectus).
- **Conflits d'intérêts:** l'Émetteur et les Garants sont engagés dans une relation commerciale générale et/ou dans des transactions spécifiques avec BNP Paribas Fortis. Une convention de crédit a ainsi été octroyée à l'Émetteur et aux Garants par BNP Paribas Fortis ainsi que par d'autres banques dans le cadre d'opérations bancaires standards et contient des conditions plus favorables par rapport aux conditions de l'émission obligataire visée par le présent document promotionnel. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans le Prospectus. Lorsque BNP Paribas Fortis agit en tant que créancier de l'Émetteur ou d'une des sociétés qui lui sont liées (ou en toute autre qualité que ce soit), BNP Paribas Fortis n'est tenue à aucune obligation envers les Obligataires et, plus particulièrement, n'est pas tenue de protéger les intérêts de ceux-ci. Les intérêts de BNP Paribas Fortis peuvent donc être contraires à ceux des Obligataires.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus et, plus particulièrement les risques liés à l'Émetteur et à ses activités spécifiques.**



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un profil **neutre à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Documentation

Le **Prospectus**, rédigé en anglais, a été approuvé le 3 septembre 2012 par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Un résumé du Prospectus est également disponible en français et en néerlandais.

Le Prospectus ainsi que ses résumés sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au n° 02 433 41 31 ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur celui de l'Émetteur <http://www.etexgroup.com>



### Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**. Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 100 millions EUR et à un maximum de 400 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans le Prospectus.

#### La période de souscription court du 6 septembre (9h) au 20 septembre 2012 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1<sup>er</sup> jour de la période de souscription, à savoir le 6 septembre 2012<sup>1</sup> (voir ci-dessous).

#### Allocation

BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces obligations, à concurrence de 25% du montant final de l'offre conformément à ce qui est prévu dans le Prospectus. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 6 septembre 2012<sup>1</sup>, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions). Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur ([www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com)), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces obligations auront placé le montant qui leur a été attribué (redistribué, le cas échéant, comme mentionné dans le Prospectus).

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

1 Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking ou sur simple appel au n° 02 433 41 31 jusque 17h30.

#### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** Etexco SA, société anonyme de droit belge.

**Trustee:** BNP Paribas Trust Corporation UK Limited. Le Trustee représentera les investisseurs dans certains cas particuliers prévus dans le Prospectus, par exemple en cas de défaut de l'Émetteur ou en cas de changement de Garant. Plus d'informations concernant le Trustee et son rôle sont reprises dans le Trust Deed, conclu le 4 septembre 2012 entre l'Émetteur, les Garants, et le Trustee, disponible au siège de l'Émetteur.

**Garantie:** les obligations sont irrévocablement, inconditionnellement et solidairement garanties, sous réserve des restrictions légales mentionnées dans la Déclaration de garantie (comme expliqué dans le Prospectus dans la section "Terms and Conditions", et dans l'annexe "Déclaration de garantie"), par Etex SA et les sociétés suivantes du Groupe Etex: E.M. Holdings UK Ltd, Eternit NV, Inversiones Etex Chile Limitada, Merilux S.a.r.l., Nefibouw BV and Promat International NV. L'Émetteur a le droit, sous certaines conditions déterminées dans le Prospectus, de décharger au maximum deux Garants (à l'exception d'Etex SA) de leurs obligations découlant de la Garantie. La décharge donnée à un Garant entraîne une augmentation du coupon de 0,50% (step-up). Le remplacement du Garant déchargé par un autre nouveau Garant a pour effet d'annuler l'augmentation du coupon (step-down). Les conditions et modalités pratiques relatives à la décharge d'un Garant et son remplacement sont décrites dans le Prospectus (voir pages 59 et 70 du Prospectus, Section 1, e. et 4, c. "Interest" des "Terms and Conditions"). **Il est conseillé aux investisseurs potentiels de ne pas considérer l'existence de la Garantie comme un élément prépondérant dans leur décision d'investissement.**

Il n'existe de rating ni pour l'Émetteur ni pour les Garants ni pour les obligations.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions EUR et maximum 400 millions EUR. L'Émetteur se réserve le droit de n'émettre aucune obligation si, à la fin de la période de souscription, les souscriptions s'élèvent à moins de 100 millions EUR. Plus d'informations sur le montant de l'émission sont reprises dans le Prospectus.
- Code ISIN: BE0002187533.
- Titres dématérialisés, non subordonnés, garantis et soumis au droit belge (voir "Principaux risques de cette émission" en page 3, au paragraphe "Risques liés à la Garantie" et "Risques liés aux procès et plaintes").
- Cotation: ces obligations seront cotées sur Euronext Brussels à partir du 27 septembre 2012 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 3, et notamment au paragraphe "Risques de liquidité").



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 3.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus et, plus particulièrement les risques liés à l'Émetteur et à ses activités spécifiques.**



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 27 septembre 2012.

**Prix d'émission:** 101% de la valeur nominale (incluant une commission de 1% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 31 mars 2017, soit une durée de 4 ans et 6 mois.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou des Garants, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

## Remboursement anticipé

Les Obligataires ont le droit de demander le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs obligations notamment en cas de changement de contrôle lorsqu'au moment de ce changement de contrôle (i) l'Émetteur, Etex SA ou les obligations ont un rating et que ce rating est abaissé suite au changement de contrôle, ou (ii) ni l'Émetteur ni Etex SA ni les obligations ne bénéficient d'un rating.

Il y a un changement de contrôle lorsqu'une offre est faite par une personne à (presque) tous les actionnaires autres que l'offrant et/ou certaines personnes agissant de concert, en vue d'acquérir la totalité ou la majorité des actions ordinaires de l'Émetteur et lorsque (i) l'offrant a ensuite acquis les actions ordinaires ou autres droits de vote de l'Émetteur ou, (ii) lorsque l'offrant, après avoir publié les résultats d'une telle offre, sera en mesure de les acquérir en vertu d'une telle offre après la clôture de celle-ci, de sorte que l'offrant aura le droit d'exercer plus de 50% des droits de vote pouvant normalement être émis à une assemblée générale de l'Émetteur.

Les conditions et modalités pratiques relatives aux possibilités d'un remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus (voir pages 76 et suivantes du Prospectus, Section 8 "Events of Default" des "Terms & Conditions").



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 5% (brut).
- Le premier coupon sera un "coupon court" d'un montant brut de 25,34 EUR, payable le 31 mars 2013. Les intérêts suivants seront payables annuellement à terme échu le 31 mars de chaque année.
- Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève donc à 4,755%.

**Le coupon annuel brut sera augmenté (step-up) de 0,5%, dès le paiement du coupon suivant, si:**

- le rapport de la dette nette à l'EBITDA du Groupe Etex dépasse un niveau déterminé dans le Prospectus. En cas de respect ultérieur du ratio par le Groupe Etex, l'augmentation du coupon est annulée (step-down) ; ou
- l'Émetteur ne remplace pas un Garant déchargé de ses obligations découlant de la Garantie conformément aux conditions prévues dans le Prospectus. En cas de remplacement ultérieur du Garant par un nouveau Garant, l'augmentation du coupon est annulée (step-down). Une diminution du coupon (step-down) ne pourra avoir lieu sans une augmentation préalable de ce coupon (step-up). Le coupon annuel brut ne pourra donc être inférieur à 5%.

Les conditions et modalités pratiques relatives aux possibilités d'un remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus (voir pages 69 et suivantes du Prospectus, Section 4 "Interest" des "Terms and Conditions").

## Principales caractéristiques de cette émission



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).

**Commissions calculées sur le montant total placé et entièrement à charge de l'Émetteur**

- Commission de placement de 0,875%.
- Commission de structuration de 0,55%.



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique**

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du pré-compte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie excédentaire, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB)**

- Pas de TOB sur le marché primaire (c.-à-d. lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 4.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.